



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 60 - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de VNF (Voies navigables de France) - Avenant n°5

Délibération n° 008076

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de VNF (Voies navigables de France) - Avenant n°5

Rapporteur : M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	02/09/2025	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé :

Dans le cadre de l'opération de travaux relative à l'aménagement de l'ancien bâtiment VNF, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement représenté par l'agence BASALT (mandataire). Suite à des modifications à la demande de la maîtrise d'ouvrage au stade de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, il y a lieu de faire évoluer le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre qui prend en compte l'évolution du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

1. Contexte et objet de l'opération

Le projet concerne l'aménagement d'espaces de stockage pour les archives municipales et communautaires sur le site d'un ancien bâtiment industriel édifié sur une butte artificielle, le long du Doubs, dans le quartier des Prés de Vaux.

Ce bâtiment abritera :

- les collections municipales et communautaires actuellement stockées dans des espaces loués auprès d'une société privée, dont les conditions de conservation ne donnent plus satisfaction,
- des locaux connexes (salle de tri, bureaux du personnel notamment),
- un silo de conservation d'une surface de plancher de 615 m² à l'usage des collections de la future Grande bibliothèque, ainsi qu'un bureau lié à l'activité de dépôt légal,
- l'atelier de couture et la réserve de costumes de la Scène Nationale (Deux Scènes) et du Centre Dramatique National (CDN) de Besançon.

La partie archives étant à la fois municipale et communautaire, le financement des travaux est porté à la fois par la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, les travaux du silo de conservation de la future Grande Bibliothèque sont financés par Grand Besançon Métropole, qui se porte acquéreur de la moitié du foncier.

Afin de garantir la cohérence de ce projet répondant à la fois à des besoins de compétences communales et communautaires, une convention, actant la co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, dont la Ville sera le maître d'ouvrage unique, a été conclue.

Après une procédure avec négociation, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 21/09/2020 au groupement représenté par l'agence BASALT pour un montant de 159 941.19 € HT, sur la base d'un coût d'objectif travaux de 1.9M € HT (valeur janvier 2020).

2. Objet de l'avenant

A ce jour, quatre avenants ont été passés au marché de maîtrise d'œuvre :

- 1^{er} avenant sans incidence financière régularisant le changement de coordonnées d'un des cotraitants ;
- 2^{ème} avenant d'un montant de 20 400 € HT concernant l'étude de deux scénarios supplémentaires permettant de comparer le coût de la rénovation complète des halles de stockage par rapport à leur déconstruction et reconstruction ainsi que l'aménagement des magasins sur deux niveaux ;
- 3^{ème} avenant d'un montant de 4 250 € HT concernant la reprise du scénario en adéquation avec le budget de l'opération inscrit au PPI ;

- 4^{ème} avenant pour 57 428.27 € HT relatif à l'établissement du forfait de rémunération définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le présent avenant n°5 a pour objet de définir la rémunération des études des tranches des travaux optionnelles 1 et 2 ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) définies dans le dossier de consultation des entreprises, conformément à l'article L2421-5 du code de la commande publique.

Evolutions apportées au projet

Lors de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre par ordre de service (n°9), d'intégrer la décomposition des travaux de la totalité du bâtiment en trois tranches :

- Tranche ferme correspondant à la création des magasins d'archives et de livres totalisant 8,2 kml de rayonnages ;
- Tranche optionnelle 1 concernant l'aménagement d'un magasin de livres de 1,30 kml ;
- Tranche optionnelle 2 correspondant à la création de magasins d'archives permettant d'atteindre la capacité de stockage définie au programme, à savoir 14,4 kml soit 4,9 kml dans l'extension du bâtiment.

Ainsi que des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) concernant :

- le remplacement des stores toiles par des brise-soleils orientables en aluminium ;
- la démolition du quai de chargement en béton ;
- la motorisation des rayonnages mobiles des magasins.

Ces évolutions impactent le forfait des honoraires de maîtrise d'œuvre, l'augmentation proposée est de 21 932.97 € HT, soit une augmentation cumulée de 65.03% du montant initial.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre après avenant 5 est ainsi fixé à :

- Montant HT : 263 952.43 €
- TVA (taux à 20 %) : 52 790.49 €
- Montant TTC : 316 742.92 €

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 11 juillet 2025, il est proposé d'autoriser la signature de cet avenant 5 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de VNF pour un montant de 21 932.97 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de VNF d'un montant de 21 932,97 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

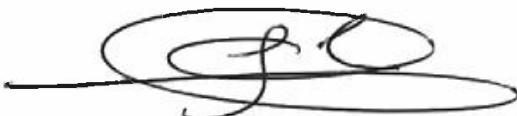
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT